



Officialisation d'arrangements entre locataires et propriétaires

Par **rigaudeau**, le **07/04/2010** à **19:06**

Bonjour,

Etant sur le point de rentrer dans un nouveau logement en location dont les loer seront deduit d'un futur prix d'achat , les proriétaires et nous voulions savoir si un papier signé par les deux parties et retracant nos arrangements etait suffisant pour nous garantir à l'un et à l'autre l'application de ceux-ci au moment de la futur vente ou est ce que le passage par un notaire etait obligatoire ?

merci pour l'attention porté à notre problème et vous remerciant par avance pour une réponse , je vous prie madame, monsieur l'expression de mes salutation distinguées.

rigaudeau alexandre